

L'Agence des affaires nucléaires, de l'application de la non-prolifération et du désarmement (également connue sous le sigle IDN) a été créée en septembre 1996 pour aider le Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à faire face aux défis que suscitent les progrès réalisés dans le domaine de l'application du contrôle des armements et du désarmement, et à tirer parti des nouvelles possibilités qui en découlent. Le nom choisi pour l'Agence reflète d'ailleurs l'ampleur de la mission qui lui est confiée, à savoir :

« accroître la sécurité et le bien-être en faisant la promotion de l'utilisation pacifique et sûre des technologies nucléaires et chimiques, et veiller au respect des engagements internationaux ».

Les questions dont s'occupe l'Agence revêtent une grande importance pour les Canadiens, car c'est leur sécurité qui est en cause. L'Agence doit faire preuve de la plus grande transparence dans l'exercice de ses fonctions et c'est pourquoi elle s'est déjà dotée d'un site Web. J'espère aussi que le présent rapport fera mieux connaître au public l'apport du Canada en ce qui concerne les utilisations pacifiques des technologies nucléaires et chimiques, ainsi que la prévention de la prolifération des armes chimiques et nucléaires.

Le Canada a décidé de ne pas se doter d'armes nucléaires à la fin de la Seconde Guerre mondiale, même s'il possédait les capacités techniques nécessaires. Depuis le milieu des années 60, le Canada veille en outre à ce que ses activités internationales de coopération nucléaire ne débouchent que sur des utilisations pacifiques non explosives. Ses connaissances nucléaires sont mises à profit uniquement à des fins pacifiques (e.g., production d'électricité, diagnostic et soins médicaux, applications dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'environnement) ainsi que pour la vérification du respect des engagements souscrits en vertu des accords internationaux de désarmement. Par ailleurs, et bien qu'il ne possède pas d'armes chimiques, le Canada a acquis une expérience mondialement reconnue en ce qui concerne la détection et la protection contre ces armes. Il appartient à l'Agence de faire bon usage des compétences du Canada afin de promouvoir l'utilisation pacifique et sûre des technologies chimiques et nucléaires. Le présent rapport montre comment l'Agence s'est acquittée de ce rôle au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis sa création.

Il s'agit du premier rapport de l'Agence. Nous regrettons toutes erreurs, imprécisions ou omissions qui auraient pu s'y glisser par mégarde. Je serais heureux de connaître les commentaires ou suggestions des lecteurs. On peut me les transmettre à l'adresse suivante:

Lorne Green, Directeur

Agence des affaires nucléaires, de l'application de la non-prolifération et du désarmement (IDN)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Télécopieur : (613) 944-0075